

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Signature du registre des délibérations.

Approbation du relevé de conclusions du conseil du 11 mai 2015

ORDRE DU JOUR.

1° Délibération autorisant l'affectation libre du FPIC au Grand Figeac.

Madame le Maire rappelle que le Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales a été perçu intégralement par la Communauté en 2014 après une délibération du Conseil Communautaire.

La loi de finances pour 2015 a modifié la réglementation : les Communautés, pour maintenir cette dotation dans leur budget doivent délibérer à la majorité qualifiée (2/3). Les Communes doivent, elles, délibérer à la majorité simple mais à l'unanimité d'entre elles pour que le montant intégral du FPIC continue d'être affecté à la Communauté. Ainsi elle sera en mesure d'assurer les prestations prévues dans divers domaines : voirie, Cœurs de village, santé, culture, haut débit, création d'un service d'urbanisme.....

Cette délibération est votée à l'unanimité par le conseil.

2° Délibération pour l'attribution des subventions, année 2015.

Madame le Maire a demandé aux associations de renseigner un dossier de demandes de subventions.

Après étude des dossiers par le Maire et les 3 adjoints, la répartition suivante est proposée au Conseil :

- Adar : 39 euros
- APE Cuzac : 350 euros
- APE Felzins : 140 euros
- APE Saint Félix : 75 euros
- Bibliobus : 30 euros
- CCAS : 150 euros
- Comité des Fêtes pour Cuz'Arts : 400 euros
- Foyer Rural : 1600 euros, pour la prise en charge partielle du repas des Séniors.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

3° Organisation de l'école pour la rentrée 2015:

Effectif prévisionnel, 43 élèves de cycle 3 répartis dans les 2 classes pour Cuzac.

39 à Felzins (CP, CE1 et CE2) et 53 à Saint Félix, en maternelle.

Concernant le PEDT, le 1^{er} Comité de Pilotage s'est réuni le 22 juin afin d'établir le bilan de cette première année et de travailler sur les projets 2015/2016.

L'espace périscolaire comprend les TAP, la pause méridienne avec le service de cantine et la garderie, les mêmes règles d'encadrement s'appliquent sur toutes ces périodes. Ainsi, est-il nécessaire de faire intervenir une 3^{ème} personne lors de la pause méridienne à Cuzac.

Valérie Neveu ne renouvelle pas son contrat ; c'est Christel Pierron qui la remplacera.

La personne supplémentaire qui assurera la surveillance et la garderie du midi est en cours de recrutement.

Bilan financier des TAP :

Coût des TAP pour 2014/2015 : 3988 euros de personnel et 70 euros de dépenses matérielles. Claudine Raspiengeas, en intervenant bénévolement, a fait économiser 2080 euros au RPI car ces frais sont répartis comme les frais de scolarité dans le RPI.

Subvention reçue : Fonds d'amorçage de l'Etat : 2250 euros.

Rentrée 2015 :

Les dépenses prévisionnelles sont en augmentation : 5h/hebdomadaires de personnel communal à prévoir et des interventions diversifiées à programmer (cirque, rugby, jardinage).

4° Délibération sur l'accroissement du volume horaire de travail de la secrétaire

Madame le Maire informe le Conseil que la charge de travail de secrétariat nécessite une augmentation de 2 heures hebdomadaires pour Madame Raffy.

Vote à l'unanimité.

D'autre part, Madame le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 6 mars 2015, le conseil municipal avait accepté de contribuer, au titre de la participation à la protection sociale complémentaire du personnel, à la Mutuelle de la secrétaire : il est nécessaire que le Conseil délibère pour valider cette participation.

Vote à l'unanimité.

5° Questions diverses.

Intervention de Monsieur Lilian Cantos au sujet de la présentation d'un projet d'implantation de micro centrale hydraulique sur le Lot à l'horizon 2017. Plusieurs études sont en cours et la Mairie sera régulièrement informée de l'évolution de ce projet.

Maison Salinière : Devis en cours de réalisation en plomberie, isolation, huisseries et électricité.

Ces devis seront étudiés le 15 juillet par la Commission d'Appel d'Offres.

Commune nouvelle : Projet abandonné, les élus de Felzins et de Saint Jean Mirabel n'ayant pas souhaité adhérer à la réalisation de l'étude prospective proposée par les communes de Saint Félix, Cuzac et Lentillac saint Blaise.

Défibrillateur : Il sera installé derrière la mairie et mis en service après une formation dont les dates sont en cours de détermination.

Restes à recouvrer : A la demande de la Mairie, le Trésorier de Figeac a communiqué un état des restes à recouvrer sur lequel apparaissent les impayés cantine, eau et assainissement.

A ce jour, ces impayés s'élèvent à : 3282 euros pour la cantine, 1701 euros pour l'[assainissement](#) et 1526 euros pour l'[assainissement](#).

Madame le Maire est chargée de contacter les personnes concernées par courrier et par téléphone afin d'examiner leur situation.